

DELIBERATION CA049-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 17 mai 2021

Objet de la délibération : Création du DEUST préparateur – technicien en pharmacie

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 20 mai 2021, le quorum étant atteint, arrête :

La création est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 27 mai 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 27 mai 2021

FICHE DE PRÉSENTATION DEUST

Établissement demandant l'accréditation : Université d'Angers (Faculté de santé – Département pharmacie)

La formation	
Intitulé	Préparateur/technicien en pharmacie
Niveau	DEUST
<p>Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec structuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :</p>	<p>Depuis plusieurs années, le milieu de la pharmacie d'officine est en pleine évolution, en particulier au niveau de la mise en place de nouvelles missions centrées sur le patient (programmes de prévention ou de dépistage, éducation thérapeutique du patient, entretiens pharmaceutiques, bilans partagés de médication, vaccination antigrippale...) et d'un nouveau mode de rémunération, basé sur des honoraires et moins sur la marge des médicaments. Ces évolutions requièrent de nouvelles compétences et un plus grand professionnalisme de l'ensemble des équipes officinales, impliquées dans chacune d'entre elles de manière plus ou moins directe. La formation a pour but de permettre aux préparateurs ainsi qualifiés arrivant sur le marché du travail d'être un soutien efficace pour le pharmacien titulaire afin d'accompagner les évolutions des missions.</p> <p>Pour répondre à ces nouvelles compétences, le DEUST est plébiscité par l'ensemble des partenaires de la pharmacie d'officine, puisqu'il apportera un véritable niveau Bac+2, tout en permettant de s'inscrire ensuite en licence professionnelle. C'est ainsi que s'est engagée une réflexion collaborative impliquant les CFA des départements 49, 53 et 72 avec le département pharmacie de l'Université d'Angers ayant pour objectif la construction et la création, dans le cadre d'une expérimentation nationale, d'un nouveau DEUST pour la formation des préparateurs en pharmacie.</p>
Champ de formation	Santé
Modalités d'accès aux formations (nombre de places ouvertes, type de sélection)	<p>Accès DEUST 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection via Parcours Sup <input type="checkbox"/> Bacheliers (bacs généraux et technologiques ST2S - Sciences et Technologies de la Santé et du Social), <input type="checkbox"/> Bacheliers issus de bacs technologiques autres que ST2S,

	<p><input type="checkbox"/> Bacheliers issus de bacs professionnels avec accompagnement pédagogique adapté au cours de l'année.</p> <p>Les apprenants sont sélectionnés via la plateforme Parcoursup. Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission d'examen des vœux présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie et dont la composition est détaillée au paragraphe II alinéa 3.</p> <p>Accès à la formation si contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation associé à celle-ci.</p> <p>* Sélection hors Parcoursup :</p> <p><input type="checkbox"/> Étudiants de la filière Santé avec 1^{ère} année d'accès aux études de santé validée, avec dispense potentielle des enseignements validés après avis de la commission pédagogique présidée par un universitaire et dont la composition est détaillée au paragraphe II alinéa 3.</p> <p><input type="checkbox"/> Autres formations postbac.</p> <p><input type="checkbox"/> Les titulaires de tout autre diplôme considéré comme équivalent selon la réglementation en vigueur.</p> <p>Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie et dont la composition est détaillée au paragraphe II alinéa 3.</p> <p>Accès à la formation si contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation associé à celle-ci.</p> <p>Accès DEUST 2</p> <hr/> <p>- DFGSP2 (dossier) après avis de la commission pédagogique présidée par un universitaire et composée de membres de l'équipe pédagogique.</p> <p>- DFGSP3 entrée directe.</p> <p>Les dossiers seront examinés de manière conjointe par une commission pédagogique présidée par un universitaire issu de la composante pharmacie et dont la composition est détaillée au paragraphe II alinéa 3.</p> <p>Accès à la formation si contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation associé à celle-ci.</p> <p>Accès par VAE</p> <hr/> <p>L'obtention du diplôme DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie est ouverte aux titulaires du Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie par la voie de la validation des acquis d'expérience (VAE).</p>
--	---

	<p>La formation relève de la formation professionnelle prévoyant ainsi toutes ses modalités dont les contrats de professionnalisation.</p> <p>Effectifs : 40 pour Angers, 70 pour Le Mans, 25 pour Laval</p>
<p>Lieux de la formation (CFA...)</p>	<p>Établissements partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CFA CCI Maine et Loire Centre Pierre Cointreau (132 av de Lattre de Tassigny 49015 Angers cedex 01) • CFA CCI Le Mans Sarthe (132, rue Henri Champion 72100 Le Mans) • CFA Université régionale des métiers et de l'artisanat Mayenne (30 Boulevard Volney 53000 Laval)
<p>Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :</p>	<p>La formation de DEUST sera organisée en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation).</p> <p>Une partie des enseignements pourra se tenir en distanciel, de manière synchrone ou asynchrone.</p> <p>Principes pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation d'une partie des enseignements (entre les 3 CFA) ; • Développement d'enseignements en inter-professionnalité (préparateur officinal, étudiants en pharmacie – filière officine, IDE, sages-femmes) ; • Progression pédagogique autour du commentaire technique d'ordonnance (CTE): thématique puis global, avec mise en place d'une évaluation des apprenants via des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) ; • Enseignements en simulation (banque de « cas cliniques » et de « situations de comptoirs », au sein d'une salle de simulation) ; • Projets tutorés/actions de formation en situation professionnelle : connaissances/compétences en centre de formation puis actions sur le lieu d'apprentissage selon des thématiques définies -> Progression co-construite avec le maître d'apprentissage avec objectifs à atteindre/méthodologie/évaluation ; • Évaluation des enseignements. <p>L'accompagnement des étudiants pourra prendre plusieurs formes :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement en début de formation qui permettra d'envisager une remise à niveau et un accompagnement plus individualisé • 3 visites en entreprise prévues lors des deux années avec une visite initiale en début de 1^{ère} année et une visite de suivi en 1^{ère} et 2^{ème} années • La sollicitation du référent handicap avec la mise en place de toutes les mesures en collaboration avec l'AGEFIPH • L'orientation et la mise en place d'un accompagnement social pour tout étudiant rencontrant des problèmes ou ayant des questions sur des aspects sociaux.
<p>Volume horaire de la formation</p> <p>Volume horaire de la formation assurée par des universitaires (en pourcentage)</p> <p>Volume de formation assuré par des professionnels en activité (en pourcentage)</p> <p>Volume et modalités de stage</p>	<p>Chacune des 2 années du parcours proposé est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une formation théorique (CM) et pratique (ED/TP) de 30 ECTS par an (correspondant approximativement à 400h d'enseignements par an) - d'une formation en milieu professionnel de 30 ECTS par an, incluant : <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de stages en entreprise avec des actions thématiques en situation professionnelle (action progressive co-construite avec le maître d'apprentissage avec objectifs à atteindre, méthodologie à mettre en œuvre et évaluation). Ces stages seront réalisés pendant la période en entreprise dans le cadre de l'alternance ; Une formation auprès des tuteurs sera mise en place en début de 1^{ère} année pour expliquer le rôle du maître d'apprentissage et donner des clés de gestion de l'apprenti. - la mise en œuvre de projets tutorés. <p>En DEUST 1 : Au minimum 15% des enseignements assurés par des universitaires, 35 % par des professionnels en activité</p> <p>En DEUST 2 : Au minimum 20% des enseignements assurés par des universitaires, 50 % par des professionnels en activité</p>
<p>Répartition effectifs attendus (FI, FC, apprentissage, professionnalisation)</p>	<p>FI : 90% minimum (apprentissage ou professionnalisation)</p> <p>FC : 10% maximum</p>
<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :</p>	<p>Non</p>

<p>Conseil de perfectionnement (composition exacte, part des professionnels, fréquence prévue de réunion)</p>	<p><u>Département pharmacie - Faculté de santé d'Angers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Brigitte Pech, co-responsable filière officine - M. Sébastien Faure, co-responsable filière officine - PAST, cours de recrutement <p><u>CFA d'Angers (CCI):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-François Laplanche, Directeur du Centre Pierre Cointreau - Mme Emmanuelle Beaudoux, responsable filière coiffure, optique, pharmacie - M. Jean-Charles Truffaut, responsable pédagogique de la formation préparateurs - un représentant étudiant - un représentant des maîtres d'apprentissage <p><u>CFA de Laval (CMA) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M Sébastien Marsat, directeur - Mme Séverine Bouvier, directrice adjointe - M Pascal Dubois, formateur - un représentant étudiant - un représentant des maîtres d'apprentissage <p><u>CFA de Le Mans (CCI) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Christophe Albert, directeur - en cours de recrutement, responsable filière pharmacie - un représentant formateur - un représentant étudiant - un représentant des maîtres d'apprentissage <p><u>Syndicat des pharmaciens FSPF du Maine et Loire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M Denis Macé, président <p><u>Syndicat des pharmaciens FSPF de la Mayenne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M Mathieu Guillotin, co-président - M Dramane Barro, membre du bureau <p><u>Syndicat des pharmaciens USPO de la Sarthe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Yves Dour, président - M Pierre Bruguère <p><u>Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens des Pays de la Loire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Isabelle Nicolleau, présidente <p><u>Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Blandine Louapre, membre de la commission <p>Réunions prévue 2 fois par an (juin, novembre)</p>
<p>Évolution prévisionnelle des effectifs</p>	<p>40 Angers, 70 Le Mans, 25 Laval</p>
<p>Renseignements complémentaires, y compris les blocs de compétences associés à la formations</p>	<p>Blocs de compétences associés à la formation :</p> <p>BCC1 - Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la conformité réglementaire d'une prescription - Valider la recevabilité des demandes

- Rechercher et préparer les éléments nécessaires à l'analyse scientifique et technique d'une prescription ou d'une demande
- Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires
- Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement
- Exécuter les différentes opérations constituant une préparation : pesées, mesures, mise en forme pharmaceutique, répartition et conditionnement
- Exécuter les actes réglementaires accompagnant la délivrance des médicaments, produits et matériels
- Exécuter les actes réglementaires et établir les documents relatifs aux matières premières, à la préparation et au conditionnement
- Donner des informations, des explications et des recommandations au public
- Choisir des arguments de vente concernant des produits de diététique, cosmétique et hygiène

BCC2 - Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités pharmaceutiques

- Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social
- Participer à la formation technique
- Produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique
- Rendre compte des opérations effectuées

BCC3 - Agir en matière de prévention

- Recenser les risques à partir de l'analyse cumulée d'incidents et d'anomalies
- Donner des informations, des explications et des recommandations au public
- Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines

BCC4 - Gérer les flux pharmaceutiques

- Analyser un inventaire pour évaluer les besoins
- Contrôler l'identité et la qualité des matières premières
- Contrôler la qualité du produit préparé
- Identifier, par un étiquetage conforme, les matières premières, les produits semi-ouvrés, les préparations et les produits officinaux divisés. Vérifier la conformité d'un étiquetage
- Contrôler l'identité des médicaments, produits, dispositifs médicaux et matériels de nature non médicamenteuse à délivrer ainsi que l'intégrité de leur conditionnement
- Contrôler les conditions de conservation des médicaments, produits, dispositifs médicaux et articles de conditionnement
- Exécuter les formalités nécessaires au remboursement par les divers organisme payeurs
- effectuer les opérations liées à la vente : prix d'achat, prix de vente et facture
- Décontaminer, désinfecter et stériliser
- Préparer et passer une commande
- Réceptionner et contrôler les livraisons
- Stocker les matières premières, les articles de conditionnement, les médicaments, les produits et les dispositifs médicaux
- Opérer les saisies manuelles et informatisées pour la tenue des stocks
- Participer à la présentation matérielle des produits et à l'agencement des présentoirs et des vitrines

BCC5 - S'approprier et mettre en pratique une démarche scientifique et analyser l'information

- Développer un raisonnement de professionnel de santé
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences dans le secteur de la santé.
- Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé

	<ul style="list-style-type: none">- Traiter l'information médicale et scientifique- Identifier le processus de construction, de diffusion, de déconstruction et de valorisation des savoirs en santé.- Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social <p>BCC6 – Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none">- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
--	--

Programmes de formation

SEMESTRE 1	Heures CM	Enseigna nt(s)	Heures TD	Enseigna nt(s)	Heures TP	Enseigna nt(s)	TOTA UX	EC TS	Evaluati on 1^{ère} session	Evaluatio n 2^{ème} session	Coeffici ent	Compéte nces
Renforcement	Enseignements à distance selon évaluation et besoins des étudiants						40	3				
UE 1.1 Le médicament : son circuit, sa législation												
Cycle de vie du médicament (dont réception)	7		3				10	2	CT Ecrit	CT Ecrit	1	BCC4
Législation base	15						15					BCC5 BCC6
UE 1.2 Fondamentaux sur le médicament												
Physicochimie, galénique, biopharmacie base	10		4		6h gestes de base		20	3	CT Ecrit	CT Ecrit	2	BCC5
Biochimie base	10		5				15					BCC5
Biologie cellulaire	10		5				15					BCC5
Physiologie + nutrition base	10		5				15					BCC5
UE 1.3 Initiation à la connaissance du médicament												
Pharmacologie et pharmacocinétique	15		4				19	3	CC écrit ou oral	CT Ecrit	3	BCC5
Toxicologie	6		2				8					BCC5

Botanique	3		2				5					BCC5
Pharmacognosie et phytothérapie base	6		2				8					BCC5
UE 1.4 La communication à l'officine												
Communication base	2		6				8	1	CC: présentation écrite et orale	CT: présentation écrite et orale	1	BCC1
												BCC2
Sources documentaires	2		3				5					BCC5
UE 1.5 Module ORL pneumologie												
o Physiologie respiration, ORL	4		2				6	3	CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	3	BCC5
o Traitements asthme, BPCO, toux, rhume (pharmacologie), DM (inhalation)	6		4				10					
o Traitements (thérapies complémentaires)	2		2				4					
							TOTAL	203			15	10
UE 1.6 Stage en officine												
ED en entreprise (circuit du médicament-réception)			2	MAA	3	MAA	5	15	Evaluation/ maître apprentissage		10	BCC4
ED en entreprise (communication)			2	MAA	3	MAA	5					BCC1
ED en entreprise (documentation)			2	MAA	3	MAA	5					BCC5

ED en entreprise (ORL pneumologie)			2	MAA	3	MAA	5			BCC1 BCC3 BCC5 BCC6
------------------------------------	--	--	---	-----	---	-----	---	--	--	------------------------------

TOTAL SEMESTRE	223 h	30 ECTS
-----------------------	--------------	----------------

MAA : maître d'apprentissage accompagné

SEMESTRE 2	Heures CM	Enseignant(s)	Heures TD	Enseignant(s)	Heures TP	Enseignant(s)	TOTAL UX	ECTS	Évaluation 1 ^{ère} session	Évaluation 2 ^{ème} session	Coefficient	Compétences
Renforcement	Enseignements à distance selon évaluation et besoins des étudiants						30	2				
UE 2-1 Compétences transversales												
Qualité base	3		2				5	2	CC Oral	CT Oral	1	BCC2 BCC4 BCC5 BCC6
Anglais 1			20				20					BCC1
UE 2-2 Module Dermatologie												
o Physiologie de la peau et pathologies (psoriasis, acné...)	3						3	2	CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	2	BCC1
o Traitements des pathologies cutanées (pharmacologie), DM (pansements...)	6		4				10					BCC3 BCC5
o Dermocosmétologie	4		3				7					

o Topiques cutanés (excipients, formulation)						16		16					
UE 2-3 Module Ophtalmologie													
o Physiologie et pathologies de l'œil (glaucomes, DMLA, conjonctivites...)	3							3	2	CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	1	BCC1
o Traitements des pathologies oculaires (pharmacologie)	5		2				7	BCC3					BCC5
UE 2-4 Module Infectiologie													
o Bactériologie et infections bactériennes	5							5	4	CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	3	BCC1
o Virologie et infections virales	2						2						
o Parasitologie et mycologie (+ infections)	2						2						
o Les antibiotiques (pharmacologie)	8		4				12						
o Les antiviraux (pharmacologie)	3		2				5						
o Les antiparasitaires et antifongiques (pharmacologie)	2		2				4						
UE 2-5 Module Gastro-entérologie													
o Physiologie tube digestif	4							4	3	CC oral ou		3	BCC1

o Traitements : ulcères, nausées, constipation (pharmacologie)	6		6				12	écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	BCC3	
o Traitements : thérapies complémentaires	2		2				4			BCC5	
o Nutrition (probiotiques...)	3		3				6				
TOTAL							157	15		10	
UE 2-6- Stage en officine											
o ED en entreprise (dermatologie)			2	MAA	3	MAA	5	15	Evaluation/ maître apprentissage	10	BCC1
o ED en entreprise (infectiologie)			2	MAA	3	MAA	5				BCC2
o ED en entreprise (ophtalmologie)			2	MAA	3	MAA	5				BCC3
o ED en entreprise (gastro-entérologie)			2	MAA	3	MAA	5				BCC4
											BCC5
											BCC6

TOTAL SEMESTRE 2	177 h	30 ECTS
-------------------------	--------------	----------------

SEMESTRE 3	Heures CM	Enseignant(s)	Heures TD	Enseignant(s)	Heures TP	Enseignant(s)	TOTAL UX	ECTS	Evaluation 1 ^{ère} session	Evaluation 2 ^{ème} session	Coefficient	Compétences
UE 3-1 Compétences transversales												
Anglais 2			15				15	2	CC Oral	CT Oral	1	BCC1
Communication			10			10	BCC1 BCC6					
Champignons supérieurs	2				10	12	BCC5					
UE 3-2 Module Douleur rhumatologie (orthèses)												
o Physiologie douleur et inflammation	4						4	4	CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	2	BCC1 BCC3 BCC5 BCC6
o Antalgiques, anti-inflammatoires, ostéoporose	8		4				12					
o Thérapies complémentaires	4		2				6					
o Orthèses	3		4				7					
o Législation (opiacés)	1						1					
UE 3-3 Module Neuropsychologie												

o Physiologie système nerveux et pathologies	5					5	4	CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	3	BCC1 BCC3 BCC5 BCC6
o Antipsychotiques, antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, antiparkinsoniens	12		6			18					
o Thérapies complémentaires (phytothérapie...)	3		2			5					
o Addictions et prises en charge	6		4			10					
o Législation (psychotropes)	2					2					
UE 3-4 Module Urologie-Gynécologie											
o Physiologie systèmes urinaire et génital et principales pathologies	2					2	3	CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	2	BCC1 BCC3 BCC5 BCC6
o Traitements (cystites, ménopause...)	4		2			6					
o Thérapies complémentaires (phytothérapie...)	2					2					
o Contraception	2		2			4					
o Législation (contraception...)	1					1					
UE 3-5 TP liquides oraux					8	8	1	CC TP	CT TP	1	BCC1 BCC5

UE 3-6 Suivi dossier professionnel			50				50	1	CC : suivi/ tuteur		1	BCC1
												BCC2
												BCC3
												BCC4
												BCC5
							TOTAL	190	15		10	
UE 3-7 Stage en officine												
ED en entreprise (rhumatologie)			2	MAA	3	MAA	5	15	Evaluation/ maître apprentissage		10	BCC1
ED en entreprise (douleur)			2	MAA	3	MAA	5					BCC2
ED en entreprise (neuropsychiatrie)			2	MAA	3	MAA	5					BCC3
ED en entreprise (gynécologie)			2	MAA	3	MAA	5					BCC4
ED en entreprise (galénique liquides oraux)			2	MAA	3	MAA	5					BCC5
												BCC6

TOTAL SEMESTRE 3	212 h	30 ECTS
-------------------------	--------------	----------------



Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Direction Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

SEMESTRE 4	Heures CM	Enseignant(s)	Heures TD	Enseignant(s)	Heures TP	Enseignant(s)	TOTAL UX	ECTS	Evaluation 1 ^{ère} session	Evaluation 2 ^{ème} session	Coefficient	Compétences
UE 4-1 Module Cardiovasculaire/hémostase												
o Physiologie cardiovasculaire	4				3		7	5	CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	3	BCC1 BCC3 BCC5
o Pathologies cardiovasculaires (HTA, IC, IDM, angor, dyslipidémies...)	3						3					
o Traitements (antiHTA, anti-arythmiques, hypolipémiants...)	10		6				16					
o Traitements de l'hémostase	4		4				8					
o Thérapies complémentaires (veinotoniques...)	2		2				4					
o Conseils nutritionnels	2		4				6					
UE 4-2 Module Troubles du métabolisme (diabète, endocrinologie)												
o Physiologie des régulations (glycémie, métabolisme phosphocalcique)	4						4	3	CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	2	BCC1 BCC3
o Pathologies	2						2					

o Traitements (antidiabétiques...)	6		4				10					BCC5
o Conseils nutritionnels	2		6				8					
UE 4-3 Module cancérologie												
o Processus cancérogène et cancers	4						4					BCC1
o Anticancéreux (cytotoxiques, thérapies ciblées, hormonothérapie)	9		4				13		CC oral ou écrit: mise en situation	CT oral ou écrit: mise en situation	3	BCC3 BCC5
o Conseils associés, accompagnement	3		8				11	4				
UE 4-4 Nutrition avancée (orale, entérale, parentérale)	12		4				16	1	CT écrit	CT Ecrit	1	BCC1 BCC3 BCC5
UE 4-5 TP formes solides					12		12	1	CC TP	CT TP	1	BCC1 BCC5
UE 4-6 Suivi dossier professionnel			50				50	1	CC : suivi/ tuteur		1	BCC1 BCC2 BCC3 BCC4 BCC5

												BCC6
						TOTAL	175	15			10	
UE 4-6 Stage en officine												
ED en entreprise (cardiovasculaire)			2	MAA	3	MAA	5	15	Evaluation/ maître apprentissage	10		BCC1
ED en entreprise (métabolisme)			2	MAA	3	MAA	5				BCC2	
ED en entreprise (cancérologie)			2	MAA	3	MAA	5				BCC3	
ED en entreprise (nutrition)			2	MAA	3	MAA	5				BCC4	
ED en entreprise (préparations formes solides)			2	MAA	3	MAA	5				BCC5	
												BCC6

TOTAL SEMESTRE 4	200 h	30 ECTS
-------------------------	--------------	----------------

MAA : maître d'apprentissage accompagné

